

Décharge à signé par ceux n'ayant pas fait l'EFD

Les cours de Fondement pour le Ministère de la Relation d'Aide (FMRA) est une école de l'Université des Nations de Jeunesse En Mission Internationale. En tant que tel, il est demandé à tous les étudiants de préalablement prendre part aux cours de l'Ecole de Formation de Disciples (EFD) de Jeunesse En Mission et à sa phase pratique pour en être éligible. Toutefois, nous comprenons que certaines personnes, pour une raison ou une autre, ne désirent pas, ou sont temporairement en incapacité de remplir cette importante condition en dépit de leur désir et besoin de bénéficier des enseignements de FMRA.

Ainsi dans le but de protéger l'école de Fondement pour le Ministère de la Relation d'Aide de Bonoua, ses responsables et son staff de toutes contestations et critiques relatives à la non-validation et au non-enregistrement de votre école à l'Université des Nations, nous aimerions que vous signiez la décharge de consentement relative à votre cas particulier.

En signant cette décharge, l'étudiant(e) reconnaît que son école de FMRA ne sera ni validée, ni enregistrée, ni sanctionnée par un certificat de l'Université des Nations. Il ou elle accepte aussi ne pas réclamer ultérieurement la validation, l'enregistrement et les 12 Unités de Valeur ou crédits qu'offre la phase théorique de cette école lorsque l'étudiant(e) a rempli toutes les conditions requises.

Si après avoir suivi les cours de FMRA l'étudiant(e) trouve nécessaire de faire une Ecole de Formation de Disciples (EFD) de Jeunesse en Mission afin de pouvoir suivre d'autres écoles de la Faculté de Relation d'Aide et de soins Santé Primaire ou d'autres cours de l'Université des Nations, et veut avoir ses cours antérieurs de FMRA mis à son actif par l'Université des Nations comme des cours enregistrés et validés par elle, il ou elle devra de nouveau s'inscrire à une école de FMRA, suivre les cours faire la phase pratique et payer les frais d'études conséquents comme il est du devoir de tous les étudiants de la dite école

La phase pratique est partie intégrante de l'école, donc obligatoire. Ainsi, l'étudiant(e) ayant suivi les cours et vécu la phase pratique avec succès, mais sans avoir préalablement fait une EFD de JEM, recevra une attestation de FMRA de JEM Bonoua comme preuve de sa formation. Attestation qui n'est pas reconnue par l'Université des Nations de Jeunesse En Mission Internationale.

FMRA édition _____

Jour/mois/année (ex: 07 juin 2015)

Nom _____ Prénoms _____

Signature _____ Date _____

jj / mm / aaaa